



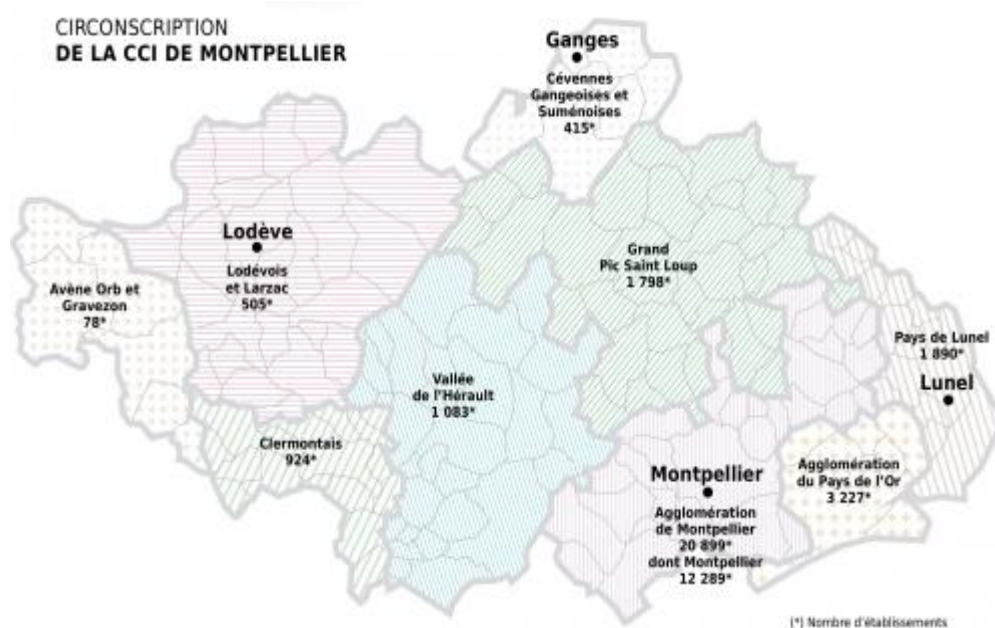
Le mécénat est la solution optimale pour augmenter sa notoriété, valoriser ses valeurs, évoluer en interaction avec son environnement et communiquer autrement.

L'objectif est de s'engager dans une démarche mécénat pour un partenariat gagnant-gagnant : entreprises et porteurs de projets culturels.

Présentation du fonds de dotation

La CCI de Montpellier et ses partenaires, la DRAC Languedoc-Roussillon et la Chambre des Notaires de l'Hérault, ont signé une convention pour favoriser le mécénat culturel. Cette alliance s'est concrétisée avec la création d'un fonds de dotation Mécènes Montpellier Méditerranée.

Son but est de **soutenir et développer le mécénat culturel sur le territoire de l'Hérault** au profit de tous les champs de la culture : sauvegarde et valorisation du patrimoine, monuments, livres, diffusion du spectacle vivant, musique, danse, théâtre, cinéma, cirque...



Soutien à la création contemporaine - arts plastiques, audiovisuels et numériques et aux musiciens interprètes - diffusion de la littérature, des langues et des connaissances scientifiques françaises - actions de croisement de la culture du social de la science et de l'environnement.

La réflexion sera menée sur la base d'un projet - un territoire. L'idée étant de développer une dizaine de projets par an. Le parti pris est de fédérer les acteurs culturels autour d'un projet commun.

Le territoire de la CCI de Montpellier couvre la partie Est du département de l'Hérault.

Quels avantages pour l'entreprise ?

- 60 % du montant des dons en réduction d'impôt
- 25 % du montant des dons en contrepartie
- Valorisation de l'image de l'entreprise par sa participation à un projet d'intérêt général au cœur de son territoire
- Affirmation des valeurs de l'entreprise en externe et en interne (amélioration de l'image, motivation du personnel, etc...)
- Développement des échanges et des liens interentreprises au sein du club de mécènes

Un projet culturel sera sélectionné sur chaque territoire, pour proposer une politique de mécénat adaptée à leur identité : Montpellier et son agglomération, Lunel, le Littoral, Lodève, Ganges, Pic Saint-Loup et Vallée de l'Hérault.

Le fonds de dotation Mécènes Montpellier Méditerranée propose aux entreprises de s'engager sur 3 ans pour pérenniser les actions et leur permettre de s'ancrer sur le territoire. Un soutien sur la durée valorise l'entreprise et traduit son souci de créer un lien durable avec son territoire.